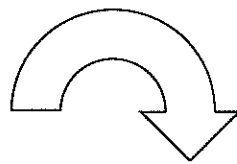
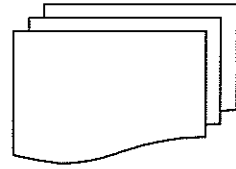


**S
é
a
n
c
e
s
d
e
c
o
n
s
e
i
l
M
u
n
i
c
i
p
a
l**

Compte-rendu



Juillet

**Compte-rendu
du 05 Juillet 2011**

Etaient présents : M.HUBERT Jean-Paul, MM. Alain FURON, Raymond ESNAULT, Valérie GROUHEL, adjoints, MM.JUGE Didier, DESCHOOLMEESTER Denis, MARAIS Jean-Claude, BEUVIER Pascal, MOISE Tania, TORCHE Thierry, FROMONT Nathalie, BERNIER Yves, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mmes CABALLERO Christelle, JULIEN Laure, M. MATTE Gérard.

Procuration de vote : Mme CABALLERO à M. BERNIER, Mme JULIEN à Mme GROUHEL

Il n'a pas été fait d'observation sur le précédent compte-rendu.

SALLE POLYVALENTE

Assurance dommages-ouvrages

Suite à la consultation engagée auprès d'organismes en vue de souscrire une assurance dommages-ouvrages, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de retenir le cabinet SMACL de Niort pour un montant de 7.899,52€ TTC. Le Maire est autorisé à signer le contrat en découlant.

Station d'épuration

Avenant au contrat de mission de maîtrise d'œuvre

Le Conseil Municipal prend acte de la proposition chiffrée du maître d'œuvre, IRH, qui suit le chantier de construction de la station d'épuration. Il s'agit d'un avenant qui modifie le contrat initial en raison de la nécessité de procéder à la modification du réseau d'eaux usées route de la Merize. En effet, un passage caméra effectué sur la conduite gravitaire d'arrivée des eaux usées à la station, mentionne de nombreuses contrepentes, fissures, ruptures et autres effondrements. Pour éviter des apports d'eaux parasites et des stagnations de matière, il est nécessaire de renouveler le réseau entre la rue de la merize et la station d'épuration. L'objet de l'avenant est d'adapter le marché de maîtrise d'oeuvre initial en le complétant par des missions de levée topographique, établissement du DCE pour la rénovation de la conduite, le pilotage de la consultation des entreprises, l'analyse des offres, le suivi des travaux et à l'assistance à la réception. Le montant de cet avenant est de 3500€ HT et porte le nouveau montant du marché à 39.390€ HT.

Le Conseil Municipal prend acte de la nécessité de procéder aux travaux de modification du réseau existant rue de la Merize et autorise le Maire à signer les conventions d'autorisations de passage sur les parcelles appartenant à M.GESLIN Ernest et LACHAISE Pierre, propriétaires concernés. La consultation des entreprises relative à ces travaux sera lancée, la date de la réunion de la commission d'appel d'offres est fixée au 16 août 2011 à 8h. Les travaux commenceront le 15 septembre 2011.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale élaboré par M. le Préfet. Ce projet prévoit le regroupement de structures intercommunales adapté à la nature des territoires, de réorganiser l'architecture des syndicats d'eau et avoir une couverture générale du territoire départemental à l'aide du S.C.O.T. qui est un outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale dans un projet d'aménagement et de développement durable.

Après échanges de points de vue, M. le Maire invite les membres présents à voter à bulletin secret.

- 1) adhésion de la commune de Thorigné-sur-Dué à l'entrée de la Communauté de Communes du pays des Brières et du Gesnois

sur 14 votants, par 7 voix POUR, 2 voix CONTRE et 5 abstentions, avis favorable à cette adhésion

arguments : demande volontaire de la commune de Thorigné, géographiquement plus proche de Connerré que Bouloire, pas d'augmentation des impôts locaux suite à information diffusée erronée, terrain gens du voyage présent sur le territoire,

- 2) adhésion au S.C.O.T. du Pays du Mans

sur 14 votants, par 6 voix CONTRE, et 8 abstentions, refus d'adhérer au pays du Mans

arguments : manque d'informations sur les tenants et les aboutissants de cette hypothèse, manque de temps pour la réflexion, nécessite une étude de rapprochement vers la vallée de l'Huisne, crainte d'être « absorbé » par la ville du Mans malgré les données socio-économiques diffusées justifiées (bassin de vie du Breil plus proche du Mans que de la Ferté-Bernard).

- 3) fusion des Syndicats d'eau du Jalais, Connerré et Montfort le Gesnois

sur 14 votants, par 11 voix POUR, et 3 abstentions, le projet de fusion est adopté

arguments : mutualisation des moyens humains, matériels et financiers

VOIRIE

*** Arrêts marquage minutes et handicapés**

Sur proposition des membres de la commission communale de la voirie, le Conseil Municipal émet un avis favorable au choix des lieux d'emplacement « de courte durée » - 10 mn- afin de permettre un stationnement limité mais autoriser des véhicules face aux commerces suivants : boucherie – épicerie – bar tabac(2) - et « handicapés » rue de la Fabrique.

*** Route des Pilavinières**

Limitation à 70km à l'heure – reporté –

*** Ecole**

Signalisation de sécurité demandée par le directeur d'école - avis favorable - 3 panneaux seront installés rue de 4-Vents, rue Coupry et rue des Tisserands.

Courriers

Le Conseil Municipal prend acte

des remerciements pour les subventions reçues par les associations locales AFN, Gym Loisirs, Art et Expression, les Amis de l'Orgue, cantine scolaire, Familles Rurales.

de la subvention d'un montant de 37.500€ au titre de la dotation d'Équipement des Territoires Ruraux allouée à la commune par arrêté préfectoral du 31 mai 2011.

du programme prévisionnel d'utilisation pour la campagne d'épandage été-automne 2011, dans le cadre de l'utilisation agricole du by-calcel fabriqué par les papeteries du Bourray,

de l'offre de Mme PETIET, propriétaire de la parcelle située chemin du Broussil cadastrée section A 811 pour une surface de 12035m², qui souhaite vendre au tarif de 14€ le m². M. le Maire rappelle qu'il avait été envisagé un éventuel projet de résidences pour personnes âgées. Sarthe Habitat serait d'accord mais demande une étude de faisabilité et la viabilité du terrain. D'autres organismes peuvent éventuellement se porter acquéreur d'où la nécessité d'avoir une réserve foncière. Il est proposé un tarif de 10€/m² et cette offre ne sera portée à la connaissance du vendeur qu'après étude financière réactualisée.

De la mise à disposition gracieuse de la salle polyvalente pour l'association « Alliance pour la Vie » qui organise le 8 octobre prochain un concert suivi d'un cocktail pour un projet d'œuvre humanitaire avec Madagascar.

Du courrier du notaire informant la vente du bien situé rue du Général de Gaulle- rue du 11-Novembre, appartenant à la famille COTTEREAU au prix de 70.000 € prix net vendeur. La commission communale des Bâtiments est chargée d'étudier les différentes hypothèses favorables ou non à cette acquisition. Le Conseil Municipal se prononcera lors d'une prochaine séance.

Comptes Rendus Réunions

Le Conseil Municipal prend acte

- du rapport d'activités de l'année 2010 du Centre Social Rural de Montfort le Gesnois
- du relevé des décisions du Conseil Communautaire en date du 24 juin 2011
- du SMIRGEOMES en date du 18 mars 2011
- du syndicat du Dué et du Narais en date du 18 février 2011
- du SLAEP du Jalais en date du 23 juin 2011

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES BRIERES ET DU GESNOIS – modification statutaire – action sociale d'intérêt communautaire -

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions de l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du Conseil Communautaire en date du 21 avril 2011,

Vu le rapport de son Maire,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, de modifier les statuts de la Communauté de Communes du Pays des Brières et du Gesnois en ajoutant un alinéa à l'article 2, créant un chapitre "Action Sociale d'Intérêt Communautaire" et d'y faire figurer le paragraphe suivant :

Actions en faveur des personnes âgées ou handicapées

- création d'un Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)

* création et gestion d'un Centre Local d'Information et de Coordination dont la mise en oeuvre et la gestion pourront être assurées soit directement par la communauté de communes, soit en confier la gestion à un tiers (personne morale de droit privé ou public)

ainsi que le paragraphe " Action en faveur de la Petite Enfance", objet de la présente modification statutaire dont le libellé suit

* création et gestion d'un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) sur le territoire de la commune de Montfort le Gesnois,

* gestion de la halte garderie de Connerré,

* gestion du multi-accueil de Montfort le Gesnois »

Contrat Enfance Jeunesse

Après délibération, suite à la demande de modification du Contrat initial Enfance Jeunesse, le Conseil Municipal autorise le Maire

- à signer l'avenant au Contrat Petite Enfance à compter du 01 janvier 2011
- à créer une semaine supplémentaire d'aslh sur la période des petites vacances scolaires
- à confier la gestion de ce service à l'association locale de Familles Rurales.

Au cours de la réunion du comité de pilotage une évaluation annuelle des objectifs du contrat enfance jeunesse a été remise. Il en ressort que selon le type d'activités réalisées, le reste à charge pour la commune apparaît. Par exemple, pour l'APS, le coût total est de 20.783,24€ pour l'année 2010, le produit des familles est de 7.513,82€, la Prestation Service Ordinaire MSA est de 91,08€, la PSO Caf est de 1.655,08€, le reste à charge de la collectivité est de 4.831,77€, soit un prix de revient net de 1,27€ par acte. Le total des activités représente un montant de 6.386,90€ pour l'année écoulée.

Le Conseil Municipal prend acte de l'autorisation d'accueil de 30 enfants de moins de 6ans - école primaire - restaurant scolaire - formulée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale - des observations du médecin de la Protection Maternelle et Infantile ont été émises dans rapport qui n'a pas été joint au courrier adressé au Maire, seul le demandeur de l'autorisation (Familles Rurales) en a été destinataire.

Pour cette prochaine rentrée, 39 enfants sont inscrits soit 31 familles, ce qui représente 15 nouvelles inscriptions avec toujours des flux importants pour les tranches horaires de 8h/9h et 16h30/17h30.

LOGEMENT 5 PLACE ST PIERRE

Le Conseil Municipal est informé de la vacance de l'appartement loué à Mme LHERMITTE avec effet au 01 septembre 2011. Le montant du loyer est fixé à 300€ et M. le Maire est chargé de rechercher un locataire. Des mesures de publicité seront effectuées.

Séance levée à 23 heures.

Le Maire,

